



Commune de Sanem

**Extrait du registre aux délibérations  
du Conseil Communal de SANEM  
du 07 juillet 2017**

date de l'annonce publique:	30 juin 2017
date de la convocation des conseillers:	30 juin 2017
début:	8h15
fin:	13h15

Présents:

M. Engel Georges, président,  
Mme Arendt Patricia, Mme Asselborn-Bintz Simone, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Cornély Alain, Mme Faber-Huberty Chantal, M. Goelhausen Marco, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Schlessler Jean-Pierre, Mme Speck-Braun Patricia, Mme Tornambé-Duchamp Nadine,  
Mme Greven Manon, secrétaire communal (point 2 à 58)  
M. Ewen Guy, secrétaire adjoint (point 1)

Absent(s) excusé(s):

Premier votant : M. Lorang Mike

**Point 50 b.:**

**Mise à disposition de tentes et de chalets en bois de la Commune de Sanem  
Création d'une taxe**

Le conseil communal,

*Vu le règlement concernant la mise à disposition de tentes et de chalets en bois de la Commune de Sanem voté par le conseil communal en date du 07 juillet 2017 ;*

*Considérant que le règlement prévoit une taxe relative à la mise à disposition de tentes et de chalets en bois de la Commune de Sanem ;*

*Vu que le crédit nécessaire pour cette recette est prévu au budget de l'exercice 2017 à l'article 2/890/708220/99002 – Location de tentes et de chalets en bois ;*

*Vu l'article 99 et l'article 107 de la Constitution ;*

*Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;*

décide :

1. de voter une taxe de base s'élevant à 100,00 € pour la location d'une tente ou d'un chalet en bois pour le premier jour
2. Chaque jour de location supplémentaire sera facturé au prix de 50,00€
3. de voter une caution de 300,00€ par tente et de 600,00€ par chalet qui est à déposer à la Recette communale avant la prise en charge

et prie l'Autorité Supérieure de bien vouloir donner son accord.

En séance à Belvaux, date que dessus.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

la secrétaire,

Manon Greven.



le bourgmestre,

Georges Engel.



Commune de Sanem

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération du conseil communal du 07 juillet 2017 portant sur l'introduction d'une taxe pour la mise à disposition de tentes et de chalets en bois et approuvée par l'Autorité Supérieure en date du 15 septembre 2017, a été publiée et affichée le 25 septembre conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Belvaux/Sanem, le 27 septembre 2017

La Secrétaire,

Pour le secrétaire empêché,  
le secrétaire adjoint  
Guy EYEN  
Manon Greven

Le Bourgmestre,

Georges Engel



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 81fx9c76d

Votre réf.:

Dossier suivi par : Désirée ZILLI  
Tél. 247-84645  
E-mail [desiree.zilli@mi.etat.lu](mailto:desiree.zilli@mi.etat.lu)



Commune de Sanem  
Monsieur le Bourgmestre  
B.P. 74  
L-4401 Belvaux

Luxembourg, le 15 septembre 2017

**Objet :** Introduction d'une taxe pour la mise à disposition de tentes et de chalets en bois de la commune de Sanem.

Délibération du conseil communal du 7 juillet 2017.

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 7 juillet 2017 aux termes de laquelle le conseil communal de Sanem a introduit une taxe pour la mise à disposition de tentes et de chalets en bois de la commune de Sanem.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre de l'Intérieur

Dan Kersch

